

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

### AGIPI ACTIONS EMERGENTS (ISIN : FR0010996611)

SICAV AGIPI ACTIONS EMERGENTS gérée par AXA IM Select France

**Nom de l'initiateur** | AXA IM Select France

**Site internet** | <https://select.axa-im.fr>

**Devise du produit** | Euro.

**Contact** | [select.france.serviceclients@axa-im.com](mailto:select.france.serviceclients@axa-im.com) pour de plus amples informations.

**Autorité compétente** | L'Autorité des marchés financiers, France est chargée du contrôle d'AXA IM Select France (société appartenant au groupe AXA) en ce qui concerne ce document d'informations clés. AXA IM Select France est agréée en France sous le n° GP-10000025 et réglementée par l'AMF.

**Date de production du document d'informations clés** | 27/02/2024

## Avvertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

## En quoi consiste ce produit ?

**Type** | AGIPI ACTIONS EMERGENTS est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale prenant la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français régie par le code monétaire et financier (article L. 214-24-29). Chaque actionnaire dispose d'un droit de propriété sur les actifs proportionnel au nombre d'actions qu'il détient.

**Durée** | La SICAV a été créée le 14/02/2011 et sa durée d'existence prévue est de 99 ans.

**Objectifs** | L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher, sur un horizon d'investissement d'au moins 8 ans, une performance via une sélection de titres, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents, tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres du fonds. La SICAV est un produit financier qui promeut, entre autres caractéristiques, des caractéristiques ESG en vertu de l'Article 8 du Règlement « Disclosure ». La SICAV bénéficie du Label d'Etat ISR.

Le portefeuille est constitué de trois poches :

- La première poche gérée par Candriam représente entre 0 et 55% du portefeuille. Elle reflète l'indice MSCI Emerging Market. Elle met en œuvre une combinaison de sélection positive des meilleurs émetteurs sur la base de critères ESG, d'exclusion des émetteurs nuisibles à ces objectifs ou jugés sujets à des controverses. L'analyse extra-financière de la poche gérée par Candriam porte sur au minimum 90% des titres en portefeuille de la poche. Cette analyse s'effectue à travers deux dimensions : l'application d'une notation ESG suivant une analyse propriétaire Candriam des aspects extra-financiers et l'application d'exclusions conforme à la « politique d'exclusion ISR » de Candriam. Cette analyse permet l'élimination de 20% minimum des valeurs de l'univers d'investissement. Cette approche d'investissement amènera le fonds à éviter certains émetteurs en raison de leur piètre qualité ESG ou contribution à la réalisation des objectifs de durabilité (par exemple à la production de solution amenant une baisse de la mortalité attribué à l'eau insalubre, ou encore au développement de traitement contre des maladies transmissibles, la prise en compte de facteurs au sein des entreprises tels que la proportion de femme au conseil d'administration, le taux d'accident et leur sévérité) . Les données et les modèles ESG sont des éléments clés d'une prise en compte adéquate des aspects extra-financiers. Candriam a mis en place un processus de sélection des fournisseurs de données ESG. Néanmoins, l'approche extra-financière reste tributaire de données imparfaites du fait du manque de standards internationaux sur la publication de ces données, d'obligation pour les entreprises de les fournir, et d'absence d'audit indépendant pour certaines données ESG. Dans certains domaines, comme la composition du conseil d'administration et les antécédents des administrateurs, les données sont généralement disponibles et font l'objet de contrôles de qualité et d'exactitude par les auditeurs ou les régulateurs de la société. Toutefois, dans de nombreux autres domaines, nos analystes ESG ne peuvent pas compter sur le même degré de disponibilité systématique et de fiabilité des données. Ces limites peuvent être considérées comme une restriction pour certains calculs de Candriam. Les données utilisées pour les calculs sont mises à jour mensuellement. Candriam met en place des contrôles d'exhaustivité et de qualité des données, et en cas de doute les soumet à l'équipe ESG pour analyse complémentaire.

- La deuxième poche représente entre 0 et 55% du portefeuille. Elle est gérée par Amundi Asset Management exposera par le biais d'une répllication directe de l'indice MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB, principalement en investissant directement dans des valeurs mobilières et/ou des actifs éligibles représentant les

composantes indicielles dans une proportion extrêmement proche de leur proportion dans l'Indice. La gestion se réserve la possibilité de ne pas investir dans des titres composant l'indice dont le poids serait trop faible. Les marges de manœuvre autorisées au niveau des titres et secteurs contribuent à réduire le taux de rotation du portefeuille lors des rebalancements, en évitant de traiter les petites modifications de poids, tout en maintenant une tracking error faible pouvant atteindre 2%. Ces marges de manœuvre contribuent également à gérer les problèmes de liquidité en évitant de traiter sur certains titres ou en réduisant la taille négociée sur les titres les moins liquides en cas de flux entrants ou sortants ou de rebalancement de l'indice.

- La troisième poche est gérée par AXA IM Select France, qui pour atteindre l'objectif de gestion se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de l'actif net en OPC actions, dont l'univers de gestion est centré sur les pays émergents. La sélection discrétionnaire d'OPCVM et de FIA est la principale source de valeur ajoutée d'AXA IM Select France. Elle repose sur le choix d'une pluralité de gestionnaires ainsi que sur l'identification de multiples stratégies d'investissements liées à l'ISR (critères extra-financiers) au sein de la classe d'actifs actions des pays émergents. Cette sélection discrétionnaire se fonde sur un processus en trois étapes mené par la société de gestion : (i) une étape d'identification des OPCVM et FIA correspondant à l'objectif de gestion et donc notamment via l'identification de sous-jacents relevant des articles 8 et 9 du Règlement SFDR et issus ayant le label d'Etat ISR pour au moins 90% d'entre eux, (ii) une étape d'analyse quantitative et qualitative de sous-jacents et (iii) la sélection des sous-jacents des deux premières étapes afin de constituer un portefeuille conforme à l'objectif de gestion. La SICAV a vocation à investir 90% minimum dans des actions de petites, moyennes et de grandes capitalisations émises par des sociétés ayant leur siège social ou leur activité économique principale dans les pays émergents. La SICAV peut être investie jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC ou fonds d'investissement, dont les ETF (Exchange-Trade Fund). Au moins 90% de ces sous-jacents bénéficieront du label d'Etat ISR. Pour la partie du portefeuille non investie en actions, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie ou en cas d'anticipations défavorables d'évolution des marchés, le gérant se réserve la possibilité d'investir à hauteur de 10 % maximum de l'actif de la SICAV dans tous produits autorisés (titres de créances émis par des entités publiques et / ou privées et instruments du marché monétaire, OPC obligataires, diversifiés ou monétaires...) sur tout marché réglementé de l'OCDE. L'exposition maximale de la SICAV aux marchés actions est à 110% de l'actif.

La gestion en partie active de cette SICAV peut entraîner des frais de transaction significatifs qui auront un impact sur la performance.

**Indicateur de référence** | 50% MSCI Emerging Markets (Net Return) +50% MSCI EM (Emerging Markets) SRI Filtered PAB.

**Affectation des revenus** | Capitalisation

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats** | Les demandes de souscription et/ou de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) avant 11h. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie en J calculée en J+1 (soit à cours inconnu).

**Fréquence de valorisation** | Quotidienne.

**Investisseurs de détail visés** | Cette SICAV a été spécifiquement constituée pour servir de support financier à l'adhésion aux contrats d'assurance sur la vie libellés en unités de compte, souscrits par l'Association AGIPI auprès des sociétés d'assurance sur la vie du Groupe AXA. Elle s'affiche à cette fin comme ouverte à tous souscripteurs. La SICAV s'adresse à des investisseurs recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 8 ans) ayant une connaissance théorique des marchés actions émergents tout en acceptant de s'exposer à un risque de variation de la valeur liquidative inhérent à ces marchés.

**Assurance** | Non applicable.

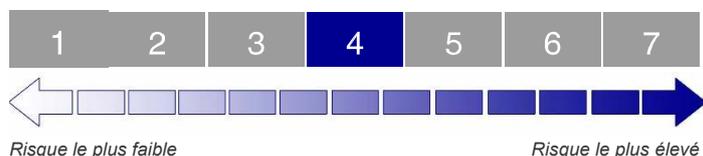
**Date d'échéance** | Ce produit n'a pas de date d'échéance.

**Dépositaire** | BNP Paribas S.A, adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93500 Pantin.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques et notamment où trouver le tout dernier prix des parts sont disponibles sur notre site internet <https://select.axa-im.fr> ou sur simple demande écrite, gratuitement, en français à : AXA IM Select France - Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris la Défense Cedex.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pour la durée de détention recommandée de 8 ans. Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque du produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) :

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrême. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre juin 2021 et septembre 2022, intermédiaire entre août 2011 et août 2019 et favorable entre janvier 2014 et janvier 2022.

Exemple d'investissement :	10 000 €		
	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (période de détention recommandée)	
<b>Scénarios</b>			
<b>Minimum</b>	Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, il n'existe aucun rendement minimal garanti si vous sortez avant 8 ans. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
<b>Tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>4 300 €</b>	<b>2 990 €</b>
	Rendement annuel moyen	-57,00 %	-14,00 %
<b>Défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>6 800 €</b>	<b>6 100 €</b>
	Rendement annuel moyen	-32,00 %	-6,00 %
<b>Intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>9 300 €</b>	<b>10 830 €</b>
	Rendement annuel moyen	-7,00 %	1,0 %
<b>Favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	<b>14 300 €</b>	<b>14 780 €</b>
	Rendement annuel moyen	33,00 %	5,00 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce tableau affiche les montants que vous pourriez obtenir en fonction de différents scénarii et selon les paramètres suivants :

- un investissement de 10 000 € ;
- et des durées de détention d'1 an et de 8 ans, cette dernière étant égale à la période de détention recommandée.

Ces différents scénarios indiquent la façon dont votre investissement pourrait se comporter et vous permettent d'effectuer des comparaisons avec d'autres produits.

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

## Que se passe-t-il si AXA IM Select France n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

AXA IM Select France est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de la SICAV sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV. Par conséquent, le défaut d'AXA IM Select France n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La SICAV ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

**Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) :** Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans (période de détention recommandée)
<b>Coûts totaux</b>	<b>1 141 €</b>	<b>2 186 €</b>
<b>Incidence des coûts annuels (*)</b>	11,00 %	2,00% chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3.00% avant déduction des coûts et de 1.00% après cette déduction.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	5,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	500 EUR
Coûts de sortie	5.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	475 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,00% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	164 EUR
Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 8 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les actions de la SICAV sont des supports de placement à moyen / long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant (1) le produit ou (2) le comportement de la société AXA IM Select France ou (3) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (4) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société AXA IM Select France : veuillez contacter la société AXA IM Select France, par courriel [select.france.serviceclients@axa-im.com](mailto:select.france.serviceclients@axa-im.com) ou par courrier, de préférence avec A/R (AXA IM Select France - à l'attention de la direction risques et conformité - AXA IM Select France Tour Majunga - 6 place de la Pyramide - 92908 Paris la Défense Cedex - France). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société : <https://select.axa-im.fr>.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

#### Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : <https://select.axa-im.fr/non-professionnels/reporting>

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 10 ans.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses. Les informations relatives à la global durable sont disponibles sur le lien suivant : <https://select.axa-im.fr/globalassets/france/sfdr/la-reglementation-sfdr.pdf>.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, l'actionnaire pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des marchés financiers sous réserve que (i) l'actionnaire ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'AXA IM Select France et qu'il ne soit pas satisfait de la réponse d'AXA IM Select France et (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours :

Madame/Monsieur le médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org).